Bilan de la 16ème Réconciliation Temporelle

1er juillet 2019 – 30 juin 2020

Rappel des principes de la reconstitution des flux

Le processus de réconciliation temporelle (RT), tel que défini au chapitre C des règles relatives au dispositif de responsable d'équilibre, constitue la deuxième et dernière étape de la reconstitution des flux après le calcul des écarts. Il a pour but de corriger les énergies affectées aux périmètres d'équilibre des responsables d'équilibre après la prise en compte des énergies issues des relèves des compteurs à index effectuées par les gestionnaires de réseau de distribution.

Alors que le calcul des écarts se base sur les énergies télérelévées par les gestionnaires de réseau, une estimation des pertes sur les réseaux publics de distribution, et une estimation des consommations ou productions non télérelevées (estimation par profilage), la réconciliation temporelle intègre les relèves des compteurs à index, ce qui permet de corriger les pertes déclarées par les gestionnaires de réseau de distribution en les rendant cohérentes en énergie annuelle avec les flux physiques mesurés.

A la différence du processus de calcul des écarts qui aboutit à des compensations financières entre RTE et les responsables d'équilibre reposant sur le prix de règlement des écarts avec des prix différents pour les écarts négatifs et positifs, les corrections issues de la réconciliation temporelle sont valorisées au prix spot de référence. Le processus de RT actuel est ainsi neutre financièrement pour RTE qui joue un rôle de chambre de compensation entre les différents responsables d'équilibre. La mise en œuvre opérationnelle s'effectue en octobre A+2 pour réconcilier les énergies de la période [juillet A ; juin A+1] sur la base des données reçues par les gestionnaires de réseau de distribution en M+14, avec possibilité de révision jusqu'au 30 septembre A+2.

Le calcul de la RT se décompose ainsi en trois étapes :

1. Prise en compte des relèves des compteurs à index pour le calcul des courbes estimées de production et de consommation et normalisation en énergie des pertes des gestionnaires de réseau de distribution (en volume annuel, les pertes deviennent cohérentes avec les flux physiques) ;
2. Calage des courbes estimées de consommation ;
3. Normalisation des courbes estimées de consommations calées (en volume annuel, les consommations profilées deviennent cohérentes avec les flux physiques).

A l'issue de la dernière étape, un résidu apparaît du fait des écarts entre le profilage des consommations (incluant la modélisation des pertes des gestionnaires de réseau de distribution) et les flux physiques mesurés à chaque pas demi-horaire (les volumes annuels sont cohérents mais une hypothèse concernant les profils des consommations estimées et le modèle des pertes demeure). Le résidu financier est affecté aux responsables d'équilibre au prorata de leur consommation profilée annuelle pour conserver le principe de neutralité financière du processus.

Depuis juillet 2011, une rémunération est appliquée sur les corrections valorisées afin de tenir compte des effets de décalage de temps entre le processus des écarts et le processus de réconciliation temporelle. Le taux de rémunération retenu est la moyenne des taux EURIBOR 12 mois.

A noter qu'à partir de la RT17, conformément aux règles MA-RE, les corrections issues de la réconciliation temporelle seront valorisées au prix de règlement des écarts. Le processus de RT n'étant plus neutre financièrement, ces corrections ainsi que le résidu national seront intégrés dans le compte ajustements-écarts (CAE).

Bilan financier de la RT16 portant sur la période juillet 2019-juin 2020

Mi-octobre 2021, RTE a procédé au calcul et à la facturation de la RT16 qui couvre la période annuelle du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Quarante RE sont concernés par ce dispositif, soit un de moins que pour la RT15 : 6 RE sortants de la RT et 5 RE entrants.

Les corrections sur la consommation estimée sont de -0,658 TWh pour un volume global de 239,592 TWh, sur la production estimée de 0,002 TWh pour un volume global de 4,836 TWh et sur les pertes GRD de 0,597 TWh pour un volume global de 24,517 TWh. Ces valeurs diffèrent de celles de la RT15, qui étaient respectivement de -1,316 TWh, -0,006 TWh et 1,246 TWh.

Comme lors des précédentes RT, les corrections font apparaître, en moyenne sur l'ensemble des responsables d'équilibre, une bascule d'énergie entre les consommations estimées et les pertes des gestionnaires de réseau de distribution. Cela s'interprète par une sous-évaluation des pertes des gestionnaires de réseau de distribution lors du processus de calcul des écarts, ayant eu pour conséquence de caler trop fortement la consommation estimée.

Il est à noter (i) que l'erreur est dans le même sens que les précédentes RT (hormis la RT10 pour laquelle les pertes étaient globalement surévaluées) et que (ii) la sous-évaluation des pertes de la RT16 (2,5%) est significativement inférieure aux exercices précédents RT15 (5,10%), RT14 (4,12%) et RT13 (4,13%).

Les flux financiers couvrant les compensations et le résidu de la RT16 représentent un montant global de 26,7 M€ (76,3 M€ en RT15), avec 15 RE facturés et 25 RE remboursés. Le résidu financier est un avoir qui s'élève à 47,033 k€ (facture de 18,597 k€ en RT15) réparti entre les différents responsables d'équilibre au prorata de leur consommation profilée.

Bilan sur la qualité du processus

Depuis 2020, après les différentes relances et l'accompagnement individualisé effectués, RTE a pu constater une amélioration de la qualité globale du processus.

Bien qu'inférieurs aux exercices précédents, les flux financiers restent non négligeables et RTE confirme la nécessité de poursuivre les travaux engagés pour améliorer la reconstitution des flux.

		RT12	RT13	RT14	RT15	RT16
		Juillet 2015 Juin 2016	Juillet 2016 Juin 2017	Juillet 2017 Juin 2018	Juillet 2018 Juin 2019	Juillet 2019 Juin 2020
Energie relative à la consommation estimée (GWh)	Données utilisées pour les écarts	249 036	254 579	255 725	249 727	240 250
	Données utilisées pour la RT	246 789	253 408	254 463	248 411	239 592
	Variation %	-0,90%	-0,46%	-0,49%	-0,53%	-0,27%
Energie relative à la production estimée (GWh)	Données utilisées pour les écarts	3 487	3 718	3 796	4 498	4 834
	Données utilisées pour la RT	3 368	3 751	3 763	4 492	4 836
	Variation %	-3,40%	0,88%	-0,88%	-0,14%	0,04%
Energie des pertes (GWh)	Données utilisées pour les écarts	23 367	24 135	24 531	24 432	23 920
	Données utilisées pour la RT	25 378	25 131	25 541	25 678	24 517
	Variation %	8,61%	4,13%	4,12%	5,10%	2,5%

Bilan Financier Total	**72,6 M€**	**67,5 M€**	**64,4 M€**	**76,3 M€**	**26,7 M€**
Résidu Financier Total	-13 631,72 €	101 647,37 €	5 115,55 €	18 597,31 €	-47 033,35 €

Rappelons néanmoins :

- qu'une grande majorité des gestionnaires de réseau de distribution ne pratique pas de profilage généralisé et a adopté un dispositif simplifié pour la reconstitution des flux conformément à l'article B.1.2.3 des règles MA-RE. Ce dispositif simplifié consiste à affecter à un responsable d'équilibre désigné par le gestionnaire de réseau de distribution, pour le calcul des écarts, la différence entre l'énergie soutirée sur le réseau du GRD (nettée de la production) et la somme algébrique de (i) l'énergie consommée sur les périmètres des autres responsables d'équilibre actifs sur le réseau du GRD s'ils existent, (ii) l'énergie produite sur les périmètres des autres responsables d'équilibre actifs sur le réseau du GRD, (iii) l'énergie estimée des pertes et (iv) l'énergie de production télérelevée sur le périmètre du responsable d'équilibre désigné. L'énergie ainsi déduite par différence est alors affectée à une courbe de consommation dite « télérelevée ». Le responsable d'équilibre désigné est plus communément appelé « RE bouclant » ;

- que les données du tableau ci-dessus sont agrégées sur l'ensemble des gestionnaires de réseau de distribution, ce qui a pour effet de masquer des disparités dans la qualité des données transmises par les gestionnaires de réseau de distribution.

L'analyse des données effectuées par RTE en préparation du calcul de la RT16 a permis d'alerter les gestionnaires de réseau de distribution présentant des écarts importants. Cela peut avoir des origines multiples : une anomalie de déclaration des courbes du « RE bouclant » pour les gestionnaires de réseau de distribution ayant opté pour un dispositif simplifié, une mauvaise application de la méthode de profilage, une formule d'estimation des pertes trop éloignée de la réalité physique, des déclarations erronées des flux inter-GRD, une absence de données…etc.
Le nombre de GRD relancés par RTE pour transmettre des données correctives a diminué par rapport à la RT15. Plus de la moitié des GRD alertés ont transmis des données correctives apportant une amélioration des coefficients de normalisation des pertes (CNP) et une meilleure affectation des énergies aux différents responsables d'équilibre.

Pour rappel, les données correctives transmises après le délai règlementaire ne sont pas prises en compte dans le calcul et la facturation effectués par RTE. En application des règles MA-RE, le GRD est responsable vis-à-vis des RE des conséquences dommageables issues de ses données sur le calcul des écarts et la réconciliation temporelle, lorsque ses données sont manquantes ou erronées.

Concernant le bilan de la RT16, les coefficients de normalisation de pertes (CNP) de 28 des gestionnaires de réseau de distribution (18 en RT15 et 23 en RT14) restent à des niveaux particulièrement élevés ou bas (supérieur à 1,3 ou inférieur à 0,7). Néanmoins, les données corrigées ne concernent que des volumes d'énergie faibles.

Les actions lancées depuis quelques années se poursuivent afin d'accompagner les gestionnaires de réseau de distribution pour améliorer la qualité des données :

- bilans individuels,
- relances et alertes ciblées suite à l'analyse des données par RTE,
- mise en œuvre de nouveaux services privés pour les GRD
    - mai 2019 : ouverture du service permettant aux GRD de déclarer les RE actifs sur leur réseau directement depuis le portail RTE
    - avril 2020 : ouverture du service permettant aux GRD de vérifier en temps réel la bonne transmission des données attendues depuis le portail RTE
- études sur l'amélioration de la modélisation des pertes réseaux,
- mise à disposition de bilans graphiques présentant les écarts entre les données RTE (flux aux postes sources) et les données remontées par les GRD.

Bilan des volumes télérelevés régularisés en réconciliation temporelle

En RT16, l'envoi de courbes de consommation et de production télérelevées était autorisé en réconciliation temporelle afin de traiter les erreurs éventuelles de publication post M+12.

		RT12	RT13	RT14	RT15	RT16
		Juillet 2015 - Juin 2016	Juillet 2016 - Juin 2017	Juillet 2017 - Juin 2018	Juillet 2018 – Juin 2019	Juillet 2019 – Juin 2020
Energie relative à la consommation télérelevée (GWh)	Données utilisées pour les écarts	116 786	115 993	116 321	115 653	110 129
	Volume régularisé pour la RT	211	135	101	69	118
	Variation %	0,18%	0,12%	0,09%	0,06%	0,11%
Energie relative à la production télérelevée (GWh)	Données utilisées pour les écarts	40 137	38 491	47 264	50 685	61 341
	Volume régularisé pour la RT	95	-66	0,7	0,6	22
	Variation %	0,24%	-0,17%	0%	0%	0,04%

Comme pour les deux exercices précédents, globalement, sur la période concernée par la RT16, la consommation télérelevée a été sous-estimée pour les écarts. En revanche, il y a eu très peu de correction concernant la production télérelevée.

17 RE sont impactés par les corrections des consommations télérelevées (C03T) et 9 RE par les corrections des productions télérelevées (C04T) en réconciliation temporelle.